

**AVIS
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

SUR LE

**“RAPPORT D'INFORMATION SUR L'ACTION DE LA
RÉGION RÉUNION EN MATIÈRE DE COOPÉRATION
RÉGIONALE ET D'ACTION INTERNATIONALE”**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés du
Bureau (par délégation de l'Assemblée plénière du 17 juillet 2012), le 8 avril 2015
(1 abstention)**

Ont pris part au vote :

Pour : Michèle ANDRÉ (procuration à Christine NICOL), Marcel BOLON, Nicolas CARMi, Catherine FRECAUT (procuration à Abdoullah LALA), Théodore HOARAU, Ivan HOAREAU, Jérôme ISAUTIER, Abdoullah LALA, Georges-Marie LEPINAY, Arnold LOUIS, Éric MARGUERITE, Jean-Raymond MONDON, Christine NICOL, Christian PICARD, Joël SORRES (procuration à Jean-Raymond MONDON)

Abstention : Jean-Yves MINATCHY

Compte tenu de ses opportunités de développement pour la Réunion, le Conseil régional a inscrit la coopération régionale et l'action internationale comme un axe majeur de sa politique. Aussi, la Collectivité a-t-elle fait le choix depuis 2010 de donner une nouvelle dimension à ce secteur, centrée sur le développement économique, en lui assignant de nouvelles priorités reposant, en grande partie, sur la capacité de la Réunion à innover et à s'ouvrir sur le monde.

Le CESER accueille avec satisfaction le rapport qui est soumis à consultation. En effet, il répond en partie, à ses attentes, maintes fois formulées, de disposer d'une « évaluation » du secteur de la coopération régionale et de l'action internationale. En la matière, ce document, le premier du genre, représente donc une avancée.

Au regard du caractère stratégique et transversal de la politique de coopération régionale et de l'action internationale, le CESER regrette le temps imparti pour formuler son avis. Il saisit, toutefois, l'occasion qui lui est donnée pour rappeler un certain nombre de ses préconisations sur le sujet.

Le diagnostic et la stratégie : les priorités en matière de coopération régionale et d'ouverture internationale

Le renforcement de la compétitivité des entreprises réunionnaises et leur ouverture à l'international nécessitent une plus grande structuration du tissu économique local. Il s'agit, d'une part, d'accompagner les entreprises tant en interne qu'en externe et d'autre part, de favoriser leur regroupement (grappes, ...). La création de la Maison de l'export que le CESER appelle de ses vœux doit permettre de fédérer l'ensemble des acteurs en leur offrant un espace de concertation et d'échanges ainsi que des moyens d'intervention adéquats, notamment en termes de mutualisation.

Cependant, il convient de mettre en place des actions fléchées plus visibles, notamment en direction de TPME, en matière d'accompagnement en amont.

De plus, le CESER souligne le besoin de développer les mesures tant en matière de veille (en amont des appels d'offres) que d'aides pour exporter notre savoir-faire (secteurs du BTP, des énergies renouvelables, des TIC, des services, ...). Les réseaux peuvent y contribuer, de même que la mise en place de Réunionnais dans les Ambassades et/ou Consulats des pays cibles¹.

Sur le plan multilatéral, le CESER partage l'idée que les conditions de l'ouverture vers le grand océan Indien passent par une plus grande reconnaissance de la Réunion au sein des regroupements régionaux. Il invite donc la Collectivité à poursuivre ses négociations en vue d'affirmer la présence de la Réunion au sein des organisations régionales² ou d'y obtenir un statut rehaussé. Cette priorité est de nature à contribuer à une meilleure prise en compte des intérêts spécifiques de la Réunion et à une plus grande valorisation de son expertise.¹

Le CESER appuie le renforcement et la création des antennes de la Région à l'extérieur de la Réunion³. Dans un contexte de raréfaction des fonds publics, il s'interroge sur la possibilité

¹ Avis sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 - Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

² Commission de l'Océan Indien (C.O.I.), Marché Commun d'Afrique Australe et Orientale (COMESA), Marché Commun d'Afrique Australe (SADC), Association des Etats Riverains de l'Océan Indien (IORA), ...

³ Note « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien » - Bureau

d'une mutualisation des moyens avec d'autres collectivités territoriales françaises.¹ Il souligne aussi la nécessité d'établir une collaboration étroite avec l'unité déconcentrée de la Commission européenne à Maurice.⁴

Pour favoriser la mobilité des jeunes, l'apprentissage des langues étrangères est une priorité.³ Compte tenu de l'évolution de la situation économique des pays de la région, en particulier ceux lusophones, la formation à l'anglais et au portugais est un impératif. En ce sens, la mise en place du plan anglais est à souligner.⁵

Le CESER adhère à l'intensification du dispositif des volontaires du progrès. Leur mise à disposition (avec un accompagnement adapté) auprès des organisations régionales devrait permettre une meilleure prise en compte des intérêts de la Réunion. Cet engagement représente une opportunité pour les bénéficiaires, lesquels pourraient répondre, à terme, à des besoins locaux en personnel qualifié. Il rappelle sa proposition d'une étude sur leur parcours professionnel dans le cadre d'une évaluation des dispositifs de mobilité.⁵

Le CESER rappelle que la circulation des personnes est un préalable au développement des échanges. Aussi, il invite la Collectivité à accentuer ses actions pour faciliter la délivrance des visas (même dans les pays où des avancées se sont faites) et de développer la desserte aérienne pour l'ensemble des destinations prioritaires.

Par ailleurs, il estime que l'attractivité de la Réunion passe également par l'amélioration des infrastructures d'accueil dans toutes leurs dimensions. Ainsi, l'offre de services se doit d'être de qualité internationale.¹

Le cadre juridique, sur lequel se fonde l'objectif de l'insertion régionale de notre île dans son environnement géographique, doit être la réelle déclinaison et mise en application de l'article 349 du TFUE⁶. Le CESER renouvelle sa demande d'une meilleure prise en considération de l'ultrapériphérie dans les politiques européennes. Les « incohérences » de ces dernières à notre égard (d'ailleurs pointées en tant que menaces en annexe 2) doivent prendre fin.⁷

L'action de coopération régionale et d'ouverture internationale mise en œuvre depuis 2010

Le CESER avait relevé, à plusieurs reprises, que les actions et montants affichés pour ce secteur ne donnaient qu'une vision très partielle et dispersée de la politique menée. Afin de disposer d'une vision globale et transversale, il avait demandé une présentation consolidée, reprenant l'ensemble des actions soutenues (par secteur, pays, projets et montants).

Le CESER tient donc à souligner l'effort consenti par la Collectivité pour la réalisation du bilan des actions mises en œuvre depuis 2010.

A ce titre, il note la diversité et la qualité des annexes présentées (analyse macro-

du 8 juillet 2005.

⁴ Avis sur le Compte administratif et le Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2010 – Assemblée plénière du 28 juin 2011.

⁵ Avis sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 10 décembre 2013.

⁶ Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne.

⁷ Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

environnementale, analyse micro-environnementale, bilan quantitatif, approches qualitative et partenariale, ...).

Pour une meilleure appréciation des évolutions, le CESER aurait souhaité, sur le plan quantitatif (cf. annexe 3), plus de précisions en termes financiers (montants annuels correspondants pour chacun des axes stratégiques et secteurs, sur les plans bilatéral et multilatéral, et pour chaque projet).

S'il relève tout l'intérêt de la matrice de partenariat (figurant en annexe 5), il note que seules les actions du Club export font l'objet du rapport d'information. Afin de mesurer l'impact global de cette politique, le CESER rappelle qu'une évaluation de l'ensemble des interventions, y compris celles qui font l'objet d'une délégation de service public, s'avère indispensable pour définir les axes à conforter ou à initier.¹

Le CESER préconise que les éléments de ce rapport, actualisés annuellement, apparaissent dans les différents documents budgétaires. Il invite le Conseil régional à réaliser le même exercice pour l'ensemble de ses secteurs d'intervention.

Au regard du principe de bonne gouvernance, la pratique de l'évaluation doit se généraliser à l'ensemble des politiques publiques menées sur notre territoire⁸.

La déclinaison de la stratégie sur la période 2015-2020

En termes de perspectives à moyen terme, le CESER constate un engagement renforcé de la Collectivité en faveur de l'internationalisation des entreprises, en particulier à travers le PRIE⁹. Il souligne la volonté d'anticipation du Conseil régional sur ce point, ce nouvel outil étant prévu dans le projet de loi NOTRe¹⁰, actuellement en cours de discussion.

Il rappelle que ce plan doit être intégré à un schéma plus vaste de développement économique et social de la Réunion.

Le CESER note que le programme INTERREG V, dont la Région est Autorité de gestion, devient l'instrument financier privilégié de mise en œuvre de sa politique. Afin d'optimiser la consommation des crédits, en augmentation substantielle¹¹ et au regard des contraintes grandissantes (partenariat renforcé/approbation au titre du programme, complémentarité FED-FEDER¹², logique de résultat/définition des cibles à atteindre et indicateurs, ...), des moyens ont été prévus à travers la mise en place d'un guichet unique. Cet accueil mutualisé offert aux porteurs de projets est de nature à améliorer leur information, à simplifier les procédures et donc à faciliter l'accès aux aides européennes. Afin de les mobiliser, il convient de prévoir un plan de communication performant.¹

Il souligne toute l'attention à accorder au financement conjoint FED-FEDER. Pour cela, un nouveau mode de gouvernance, plus adapté, doit être défini (les instances de pilotage et de suivi du Comité de Concertation ne s'étant pas réunies régulièrement). Le CESER réitère sa demande que soit étudiée la possibilité pour la Réunion d'obtenir l'autorisation auprès de la Commission européenne de gérer directement une partie du FED pour sa zone d'intervention. Par ailleurs, il appelle la Collectivité à faire preuve d'une très grande

⁸ Contribution "Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion – à partir de l'exemple des programmes européens" - Assemblée plénière du 4 mars 2010.

⁹ Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises.

¹⁰ Nouvelle Organisation du Territoire de la République.

¹¹ De 35 M € à 63,2 M € (dont 21,8 M€ pour le volet transnational et 41,4 M€ pour le volet transfrontalier).

¹² Fonds Européen de Développement – Fonds Européen de Développement Régional.

vigilance sur la concertation en amont de l'élaboration des PIR¹³ (donc du FED). La Réunion doit être consultée et participer aux différentes réunions.¹

Le CESER rappelle aussi la nécessaire cohérence avec les autres programmes ou accords existants afin de mieux appréhender la dimension internationale.¹⁴ Aussi, s'interroge-t-il sur la poursuite des APE¹⁵ entre l'Union européenne et les pays ACP¹⁶, compte tenu du manque d'informations sur le sujet et de l'absence de structure de discussion et d'échanges. Il formule ses interrogations et inquiétudes face aux avancées des négociations entre l'UE¹⁷ et la CDAA¹⁸ d'une part, et l'UE et la CAE¹⁹ d'autre part, au regard de l'impact de ces accords sur le développement économique de la Réunion.

Afin d'apprécier de façon plus circonstanciée la teneur des projets éligibles au nouveau programme européen (INTERREG V), le CESER souhaite qu'une présentation de ses cadres d'intervention (fiches actions) lui soit faite (comme cela a été le cas pour le FEDER Convergence et le FSE²⁰).

Le CESER rappelle avec force qu'une coordination structurée organisée au niveau régional, par la désignation du Conseil régional comme chef de file de la coopération décentralisée, est urgente et de nature à répondre aux besoins de cohérence, de lisibilité, d'harmonisation des actions et de réactivité. Pour atteindre ses objectifs, le Conseil régional se doit de définir un nouveau mode de gouvernance de la coopération régionale et des relations internationales reposant sur une stratégie concertée et partagée, associant, de l'amont à l'aval, les partenaires économiques et sociaux.

Le CESER avait, d'ailleurs, suggéré la création d'une Conférence locale de la coopération et du co-développement regroupant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et sociaux, y compris les acteurs de la société civile. Cette conférence doit être suivie, chaque année, de réunions d'informations, de communications et d'échanges sur la politique menée, permettant ainsi de la faire partager par le plus grand nombre. Cette instance serait chargée d'élaborer la politique réunionnaise en la matière, d'informer les partenaires et de procéder aux évaluations.³

¹³ Programmes d'Initiative Régionale.

¹⁴ Avis sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2011 – Bureau du 10 décembre 2010.

¹⁵ Accords de Partenariat Economique.

¹⁶ Afrique, Caraïbes, Pacifique.

¹⁷ Union Européenne.

¹⁸ Communauté de Développement de l'Afrique Australe.

¹⁹ Communauté de l'Afrique de l'Est.

²⁰ Fonds Social Européen.